

DÉCRET N° 2018- 015 du 17 janvier 2018

portant dissolution de l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables (ANADER).

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- sur** proposition du Ministre de l'Energie,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 octobre 2017,

D É C R È T E :

Article premier

Est dissoute l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables (ANADER).

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles du décret n° 2014-376 du 25 juin 2014 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 17 janvier 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Energie,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'HOUSSOU', is written over a horizontal line.

~~Dona~~ Jean-Claude HOUSSOU

AMPLIATIONS : PR : 6 AN : 4 CC : 2 CS : 2 CES : 2 HAAC : 2 ME : 2 AUTRES MINISTERES : 21 SGG : 4 JORB : 1.